

ENSEIGNEMENT MEDICAL NIVEAU I

STCW 95 Tableaux A-VI/1-3

Sous module du Certificat de Base à la Sécurité - C.B.S.

Prérogatives

- **Enseignement médical de niveau I (EM I)**, doit être validé par toute personne responsable de tâches déterminées en matière de sécurité et de prévention de la pollution, ou désignées pour assumer les fonctions prévues à l'article 1er sur des navires de commerce de jauge brute inférieure à 200 UMS ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes.

Formation

Durée minimale : 12 heures

Unité de valeur : **UV-PS** :
sanctionnée par l'obtention de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (**AFPS**), délivrée par des formateurs agréés par la sécurité civile.

Sanction

La formation est sanctionnée par l'obtention de l'**Attestation de Formation aux Premiers Secours** telle que définie dans l'annexe I de l'arrêté du 8 novembre 1991 relatif à la formation aux premiers secours, délivrée par des formateurs agréés par la sécurité civile.

INS.E.I.T.
Espace Nikaia
Avenue du Docteur Victor Robini
06200 NICE
Tél 04 97 18 11 33
Fax 04 93 18 02 01